

RCS : BRIEY
Code greffe : 5401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00186
Numéro SIREN : 798 701 488
Nom ou dénomination : 4AS FLEURS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001065



Patrick DISTEL
Commissaire aux Comptes

4AS FLEURS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

**Avenue Marguerite Puhl Démangé
RD 906
54150 BRIEY**

RCS BRIEY 798 701 488

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE 4AS FLEURS,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES**

4AS FLEURS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Avenue Marguerite Puhl Démangé – RD 906 – 54150 BRIEY
798 701 488 RCS BRIEY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 4AS FLEURS,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIES**

Aux associés de la société 4AS FLEURS,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 novembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- le Chiffre d'Affaires est en baisse de près de 40 K€ entre l'exercice 2019 et 2020,
- les comptes annuels de la société au 30 juin 2020 font apparaître un résultat net comptable de 21 480 euros pour un résultat d'exploitation de 23 225 euros, et des capitaux propres de 219 577 euros,
- l'évolution de la situation de trésorerie entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020 permet de s'assurer de la continuité d'exploitation,
- la principale créance ouverte au 30 juin 2020 correspond à une créance groupe avec la société 4AS FINANCES,
- j'ai contrôlé par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

4AS FLEURS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Avenue Marguerite Puhl Démangé – RD 906 – 54150 BRIEY
798 701 488 RCS BRIEY

- j'ai pris en compte les faits marquants de l'exercice relatifs à la fermeture administrative imposée par le gouvernement entre le mois de mars 2020 et le mois de mai 2020 du fait de la crise sanitaire. L'activité de l'entreprise a été impactée à la baisse.
- Je me suis assuré de l'absence d'évènement exceptionnel intervenu sur l'exercice et entre l'arrêté des comptes au 30 juin 2020 et l'émission de ce rapport autre que les conséquences à la suite d'une nouvelle fermeture administrative au mois de novembre 2020.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Schiltigheim, le 2 décembre 2020



Patrick DISTEL

Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Colmar